

## 2016 : Quand le gouvernement souhaite ses vœux Les fonctionnaires s'étranglent...

En ce début d'année le taux de la retenue pour pension des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat sera relevé de 0,40 % passant de 9,54 % à 9,94 %.

Avec le gel du point d'indice depuis 2010, les fonctionnaires et agents publics verront une fois de plus leur rémunération baissée.

Et ce n'est pas la réunion salariale prévue en février, ni les mesures de la loi de finances pour 2016 publiée le 30 décembre 2015 et encore moins le dossier PPCR qui vont rassurer les fonctionnaires sur la volonté du gouvernement d'augmenter les salaires.

La mise en œuvre du protocole « PPCR », rejeté par FO, qui apparaît dans la loi de finances, est bien destinée à faire économiser plus d'un milliard d'euros (en euros constants) sur la masse salariale des agents de l'Etat (estimation publiée dans l'exposé des motifs du PLF 2016).

En effet, on peut lire dans cet exposé des motifs :

- « *la stabilité du point fonction publique, permettant de dégager une économie de 600 millions d'euros par rapport à une hypothèse de revalorisation à l'inflation* ».  
En clair, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, liée au gel du point d'indice, est déjà chiffrée à 600 millions d'euros pour 2016.  
Or le protocole « PPCR » envisageait une augmentation du point d'indice « *au regard des principaux indicateurs macroéconomiques* » (axe 2 point 3). Personne n'est dupe : on peut toujours inventer un indicateur montrant qu'il ne faut pas augmenter les salaires !  
Il s'agit donc bien de geler indéfiniment la valeur du point d'indice !
- « *La maîtrise des enveloppes catégorielles qui permet de dégager 300 millions d'euros d'économie* ».  
Il s'agit là de ponctionner la masse salariale dans sa part consacrée aux indemnités ou dans l'avancement de la carrière des agents (par exemple les taux de promotions).  
Là encore, on se rappelle les termes de « PPCR » : « *simplification des régimes indemnitaires* » (axe 2 point 1.1) ou la remise en cause des « *dispositifs d'avancement accélérés* » (axe 2 point 1.2).
- La dernière mesure permettant d'arriver à plus d'un milliard d'euros d'économie sur la masse salariale est « *la suppression progressive de l'indemnité exceptionnelle CSG à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015. L'économie est évaluée à 90 millions d'euros en 2016* ».

**La loi de finances 2016 est claire, l'austérité reste au menu des fonctionnaires.**

**Pour peser sur le rendez-vous salarial, pour pousser le gouvernement à faire d'autres choix, tous en grève le 26 janvier 2016 pour :**

- **L'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice**
- **Un véritable droit à la carrière avec des ratios pro/pro permettant une vraie politique de gestion des promotions**
- **Le maintien d'un service public de qualité.**

**Chaque fonctionnaire et agent public doit relever la tête  
et dire au gouvernement que d'autres choix sont possibles.**

**Ensemble stoppons cette spirale infernale !  
Le 26 janvier 2016 : TOUS EN GREVE !**

Fait à PARIS, le 5 janvier 2016

